



TICKET-LOISIRS

14 AVRIL 2018 AU 1^{ER} MARS 2019



Une initiative de la Région Île-de-France

Dans le cadre du dispositif ticket-loisirs **mis en place par le Conseil Régional d'Île-de-France**, l'île de loisirs de Bois-le-Roi vous propose les formules « groupes » à la journée suivantes :

Nos Formules :

Activités sans encadrement :

- Pass Disc Golf / CO : mise à disposition de matériel (discs et cartes de score ou carte de course d'orientation et feuille réponses) pour pratiquer l'activité sur le parcours permanent pour 2h d'activité.
- Pass Nautique : location de Canoë et Stand Up Paddle pour 30 minutes d'activité.
- Pass Accro des Arbres : accès au parcours Accro pour 30 minutes d'activités.

**1 ticket-loisirs par
personne**

Activités avec encadrement :

- 1 séance d'activité encadrée de 1h30 à 2h00 pour 12 jeunes et 1 accompagnateur, au choix parmi les activités proposées et selon disponibilités ;

**26 tickets-loisirs pour le
groupe**

Réservation obligatoire par téléphone ou par mail. Les réservations devront être confirmées par un contrat.

Nos activités :

- Équitation
- Golf
- Tennis
- VTT
- Kayak
- Stand Up Paddle
- Découverte de la nature
- Disc-golf
- Tir à l'arc
- Sarbacane
- Skateboard
- Trotinette
- Course d'orientation
- Boot Camp

Accès à l'île de loisirs, parking et baignade surveillée : gratuit.

- Les tickets-loisirs peuvent également être utilisés pour le règlement de cycles d'activités sportives (5 séances maximum), dans la limite de 2 tickets-loisirs par personne et par jour.
- Les organismes ont la possibilité de régler une partie de la prestation par chèque ou bon administratif (6€ part tickets loisirs manquants).
- La totalité des tickets loisirs doit être envoyé par courrier avant la séance afin de valider la réservation de celle-ci.

Nos coordonnées :

Adresse :

UCPA
Île de loisirs
Rue de Tournezy
77590 Bois-le-Roi

Contact :

Nicolas Penel
npenel@bois-le-roi.iledeloisirs.fr
06 79 98 47 41

Accès à l'île de loisirs

Par la route :

- Prendre l'autoroute du Sud (A6), sortir à Saint-Fargeau-Ponthierry.
- Suivre le fléchage « Base de loisirs ».

Par le train :

Gare de Lyon, direction Sens-Montargis, descendre à la gare de Bois-le-Roi et suivre le fléchage « UCPA » (25 min à pied).



DISPOSITIF TICKET-LOISIRS



CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT SPECIFIQUES AUX FORMULES A LA JOURNEE ET AUX CYCLES D'ACTIVITES SPORTIVES

Les tickets-loisirs sont utilisables du 14 avril 2018 au 1^{er} mars 2019.

PUBLICS

Les formules à la journée et les cycles d'activités sont destinés aux Franciliennes et Franciliens âgés de 11 à 17 ans, aux mineurs hospitalisés et leurs accompagnants ainsi qu'aux personnes en situation de handicap, qui effectuent une sortie en groupe organisée par une structure dotée de la personnalité morale, telle que définie dans le règlement d'intervention relatif aux tickets-loisirs de la Région Île-de-France.

RESERVATION ET ANNULATION

Certaines formules proposées dans les îles de loisirs sont accessibles sans réservation. Pour d'autres, la réservation est obligatoire. Dans ce cas, la réservation doit être impérativement confirmée par courrier adressé à l'île de loisirs, accompagnée des tickets-loisirs correspondant à la formule choisie.

Les tickets-loisirs correspondant à l'effectif du groupe, encadrement compris, doivent parvenir à l'île de loisirs revêtus du cachet de la structure organisatrice, au minimum 72 heures (3 jours ouvrés) avant la date d'arrivée prévue du groupe.

En cas d'annulation de la sortie ou de diminution de l'effectif du groupe à l'initiative de la structure organisatrice et signalés dans un délai inférieur à 48 heures (2 jours ouvrés) avant la date d'arrivée prévue, les tickets-loisirs seront conservés par l'île de loisirs. Toute personne supplémentaire devra s'acquitter sur place des différentes prestations (soit par tickets-loisirs, soit par tout autre moyen de paiement).

ACTIVITES

L'accompagnateur s'assure de la bonne conduite du groupe dont il a la charge. Il s'engage à respecter et à faire respecter le règlement intérieur et les règlements d'activités de l'île de loisirs. Ces règlements font l'objet d'un affichage à l'accueil de chaque île de loisirs. Leur non-respect entraînera l'annulation de l'activité ou de la sortie dans sa globalité, sans restitution des tickets-loisirs.

Pour les activités non encadrées par le personnel de l'île de loisirs, le groupe est sous l'entière responsabilité de son accompagnateur.

La structure organisatrice est tenue de respecter les dispositions légales et réglementaires relatives à la qualification et à l'effectif de l'encadrement, à la sécurité et à l'obligation d'assurance de responsabilité civile.

Pour toutes les formules, il est fortement recommandé que l'accompagnateur pratique les activités avec les membres de son groupe. Dans le cas contraire, celui-ci doit obligatoirement être présent lors du déroulement de l'activité.

Les horaires des activités doivent être respectés. En cas de retard, l'accès à l'activité ne sera pas garanti.

Aucun matériel ne pourra être mis à disposition ou rendu en l'absence de l'accompagnateur du groupe. En cas de perte ou de détérioration du matériel mis à disposition, la valeur de réparation ou de remplacement sera facturée à la structure organisatrice de la sortie.



FICHE DE RESERVATION (N° _____)



Réserver vos créneaux d'activités par mail à npenel@bois-le-roi.iledeloisirs.fr.
Puis nous adresser cette fiche dûment remplie par courrier, accompagnée des tickets-loisirs revêtus du cachet de votre organisme à l'adresse suivante :

UCPA – Île de loisirs de Bois-le-Roi
Rue de Tournezy
77590 Bois-le-Roi

Cette réservation doit impérativement nous parvenir avec les tickets-loisirs 72 heures (jours ouvrés) avant votre arrivée.

Organisme :	N°dossier Région : EX_ _ _ _ _ _	(mention obligatoire)
Responsable du groupe :	Tél :	Mail :
Adresse :	CP :	Ville :

Date de la sortie :	Heure d'arrivée :	Heure de départ :
Nombre d'encadrants :	Effectif global du groupe :	Age moyen du groupe :

<input type="checkbox"/> Activité sans encadrement Choix du Pass :	
<input type="checkbox"/> Activité avec encadrement Choix de l'activité :	

Certifie avoir pris connaissance des conditions générales de fonctionnement du ticket-loisirs.

Date, signature et cachet de votre organisme :